



Les examens se dérouleront dans les mêmes conditions et selon les mêmes horaires dans toutes les villes de l'inter- région, dans des locaux définis par le responsable de l'enseignement.

Les questions écrites seront adressées à chacun des responsables de l'enseignement au moins 7 jours avant la date de l'examen.

Une commission pédagogique qui fera office de jury composée des universitaires de rang A et B et de praticiens ayant participé à l'enseignement se réunira pour valider les résultats des corrections effectuées par les enseignants ayant dispensé les cours correspondant aux questions posées. Ce jury sera composé de membres désignés par le Directeur de l'enseignement pour l'année en cours.

Pour être admis, chaque candidat devra obtenir une moyenne générale des 3 modules au moins égale à 30 sur 60 sans note éliminatoire inférieure à 6/20 à l'un des 3 modules. Si le candidat obtient une note globale inférieure à 30/60, il repassera l'ensemble des modules.

L'examen pour l'année 2016-2017 est fixé au 16 mai 2017, avec une session de rattrapage le 4 septembre 2016